

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
31 mai 2021

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S.;

Mme et MM. DEGEY, CHEFNEUX, ~~LAMBERT~~, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevins et Echevine;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM., ~~ISTASSE~~, BEN ACHOUR, PIRON, OZER, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ~~JORIS~~, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICHS, MESTREZ, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 68.- JEUNESSE- Adhésion à la Plateforme pour le service citoyen - Octroi du subside et approbation de la charte.

LE CONSEIL,

Vu la demande l'A.S.B.L. "Plateforme pour le Citoyen" adressée à la Ville afin de soutenir son action pour créer une loi Fédérale organisant le service citoyen en Belgique et octroyer un statut pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans;

Attendu que l'adhésion à l'A.S.B.L. peut revêtir cinq niveaux d'engagement à savoir la signature d'une charte, la promotion des services de l'A.S.B.L. à travers nos réseaux de communication, le développement d'un réseau de partenaires, l'accueil de jeunes dans des services communaux pour une durée de 6 mois à temps plein, un soutien financier;

Vu la décision du Collège communal du 6 mai marquant son accord sur les niveaux d'engagement liés à la signature de la charte, la promotion des services de l'A.S.B.L. via nos réseaux de communication, l'aide au développement d'un réseau et le soutien financier à charge de l'allocation du Service Jeunesse n° 761/33202-02;

Vu l'avis favorable émis par la Section de M. LUKOKI, Echevin, en sa séance du 21 mai 2021;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver la charte entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. "Plateforme pour le Service Citoyen" (voir annexe).

Art. 2.- De soutenir l'A.S.B.L. financièrement à hauteur de 500,00 €, à charge de l'Allocation Jeunesse.

La présente délibération sera transmise, pour information, au cosignataire de la convention et au Service des Finances.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION